

**ARRETE PORTANT NOMINATION AU COMITE DE GESTION
DU SATESE**

A.D. n° 2009-806

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU la délibération du 25 mars 2008 désignant les Conseillers Généraux au Comité de Gestion du SATESE ;

VU l'arrêté portant création et attribution de compétences du Comité de Gestion du SATESE ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1^{er} : Représentent le Conseil Général au Comité de Gestion du SATESE :

- Monsieur CAMBON Jean,
- Monsieur HEBRAL Guy,
- Monsieur ANDRIEU Hervé.

Article 2 : Le Président délégué au Comité de Gestion du SATESE est Monsieur Jean CAMBON ou son représentant délégué.

Article 3 : Représentent les maîtres d'ouvrage de stations d'épuration et les structures de gestion de cours d'eau :

- Monsieur LABRUYERE Francis, Président de l'Association des Maires du Tarn-et-Garonne,
- Monsieur SAZY Christian, Maire de Gasques,
- Monsieur GARRIGUES Francis, Président de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise.

Article 4 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté AD n° 2001-1503 du 8 juin 2001 et l'arrêté modificatif AD n° 2005-2665 du 23 novembre 2005.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 7 mai 2009

Le Président,

*
* *